Communiqué de presse

Berne, le 18 juillet 2023

Récolte 2024 : recommandations de semis de swiss granum

Swiss granum, en concertation avec les partenaires de la filière, publie des recommandations générales pour les semis pour la récolte 2024. Il existe un important potentiel de vente pour le blé fourrager, le maïs grain, le colza, le tournesol, le soja fourrager et la féverole. Concernant les oléagineux, les quantités attribuées par la Fédération suisse des producteurs de céréales doivent être respectées. Pour les semis de blé, il faut impérativement tenir compte des résultats de qualité des années précédentes. En outre, les suppléments et déductions pour la teneur en protéines de la classe TOP sont à reporter jusqu’aux producteurs. On note aussi une forte demande pour les grandes cultures bio : le blé panifiable et fourrager, le colza, le tournesol ainsi que le soja fourrager et la féverole sont recherchés.

En collaboration avec les partenaires du marché de la filière, swiss granum établit des recommandations pour les semis, afin de gérer l’offre en Suisse. Il s’agit de moyennes nationales. Des différences régionales sont possibles en raison des besoins spécifiques des transformateurs. Les centres collecteurs jouent ainsi un rôle important de coordinateur et de plateforme d’informations. Pour le choix des cultures et des variétés, il faut tenir compte des exigences qualitatives et des recommandations des acheteurs. Lors des dialogues avec les centres collecteurs, il convient de continuer à influencer de manière ciblée les paramètres de qualité par une production adaptée au site et un choix variétal approprié.

Céréales panifiables / autres grandes cultures destinées à l'alimentation

Pour le blé panifiable, la répartition de la production suivante est visée : 40% de TOP, 40% de classe I et 20% de classe II. Les acheteurs et les labels font des recommandations différentes concernant les diverses classes de blé. Ces recommandations figurent dans l’aperçu en annexe et doivent impérativement être prises en compte pour la planification de la culture. Les recommandations de Bio Suisse et les accords avec les acheteurs doivent être respectés pour les céréales panifiables biologiques.

Pour les semis de blé, les résultats de qualité des années précédentes doivent impérativement être pris en compte. Swiss granum rappelle que les suppléments et déductions de prix pour la teneur en protéines de la classe TOP sont à reporter jusqu’aux producteurs. Cette recommandation concernant l’application entre producteur et centre collecteur est mentionnée dans les conditions de prise en charge de swiss granum depuis la récolte 2019. L’UE a adopté l’année dernière de nouvelles teneurs maximales pour le sclérote et les alcaloïdes de l’ergot dans certaines denrées alimentaires. Ce durcissement sera repris en Suisse, mais la consultation sur l’adaptation de l’ordonnance s’est terminée le 31 janvier. Pour minimiser l’ergot et les alcaloïdes de l’ergot dans les céréales, swiss granum a formulé des recommandations pour tous les partenaires de la filière l’année dernière.

La production de cultures arables destinées à l’alimentation humaine est généralement soumise à contrat, et les directives et recommandations des acheteurs doivent être respectées. Notons qu’il existe de nouvelles recommandations de swiss granum pour la prise en charge de ces cultures (cf. communiqué de presse séparé).

Céréales fourragers (y.c. soja fourrager) / protéagineux

Afin de réduire la dépendance dans le domaine des matières premières pour les aliments pour animaux, il est recommandé d’augmenter les surfaces de blé fourrager, de maïs grain et des féveroles, ainsi que de réduire la surface d’orge et de triticale. Pour la production, il faut prendre en considération les besoins qualitatives des acheteurs (poids à l’hectolitre de l’orge, ergot de la triticale). Des variétés appropriées se trouvent sur la liste recommandée de swiss granum. Pour le soja, il existe des contrats avec des transformateurs, et la demande reste élevée.

Les recommandations de Bio Suisse et les accords avec les acheteurs doivent être respectés pour les grandes cultures biologiques. Le blé fourrager et toutes les légumineuses à grains ainsi que notamment le soja fourrager sont recherchés dans le secteur bio.

Oléagineux (sans soja fourrager)

Pour le colza et le tournesol, les attributions de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) font foi. La production de colza HOLL se fait sous contrat. En raison de la forte demande, des producteurs et des productrices supplémentaires continuent d’être recherché-e-s. Les personnes intéressées à agrandir leurs surfaces de production sont priées de s’annoncer auprès d’Agrosolution.

Les recommandations de Bio Suisse et les accords avec les acheteurs doivent être respectés pour les oléagineux biologiques. Le tournesol bio et le colza bio sont notamment recherchés. Rappelons que des contrats doivent obligatoirement être conclus pour le soja bio destiné à l’alimentation humaine.

Téléchargement

Le document ainsi qu’un aperçu des recommandations de culture sont disponibles sous forme électronique sur [www.swissgranum.ch](http://www.swissgranum.ch/).

Les recommandations de culture des partenaires du marché sont également disponibles en ligne :

* Bio Suisse : <https://www.bioactualites.ch/fileadmin/documents/bafr/marche/grandes_cultures/Marktuebersicht_2023_FR_06_2023.pdf>
* Fenaco : <https://www.fenaco-gof.ch/fr/producteurs/planification-de-la-production/>
* IP-SUISSE : <https://www.ipsuisse.ch/fr/producteurs/production-vegetale-2/>

**Contact**

Stephan Scheuner, directeur

Téléphone 031 385 72 76

Courriel  scheuner@swissgranum.ch